

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Pouvoirs :

Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 151217-18-AID-

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

FONDS DE CONCOURS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LASSEUBE

Mme MIRANDE rappelle que lors de sa séance du 8 octobre 2015, le Conseil Communautaire a validé le projet de la commune de Lasseube qui répondait aux critères et pouvait bénéficier d'un fonds de concours pour l'achat et la mise en place de réserves incendie.

Cependant, la commune de Lasseube vient de nous faire parvenir le plan de financement définitif qui fait apparaître des dépenses légèrement supérieures à celles prévues. Aussi, il convient que notre assemblée délibère sur le nouveau montant du fonds de concours, qui s'établit à 25 000 € (au lieu de 24 390.10 €).

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
LASSEUBE	Achat et mise en place de réserves incendie	58 784.69 €	33 784.69 €	25 000.00 €

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune de Lasseube
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune de Lasseube et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 25 000.00 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.2015



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel LACRAMPE".

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE